SOCODEVI

COLLOQUE SUR LES ECOSYSTEMES DE MANGROVES

Partager des expériences pour une gestion durable

STRATEGIE NATIONALE DE GESTION DES ECOSYSTEMES DE MANGROVES AU SENEGAL (SNGM)

IUCN NEREDAW Casades CAREM REFEPAS IISD TAYO

En partenariat avec Canada

PLAN DE LA PRESENTATION

Problématique

Contexte

Aperçu sur le contenu: sommaire

Articulation avec les politiques et stratégies nationales et sectorielles

Objectif général de la Stratégie Nationale

Axes stratégiques, Objectifs Spécifiques et lignes d’actions

Mécanismes de Financement

Mise en œuvre

Suivi Evaluation

Conclusions

PROBLEMATIQUE

Constat sur la dégradation de la mangrove:

- Avec une superficie de **500 000 ha en 1988** (DIOP, 1993) → une superficie d'environ **124 009 ha** (plateforme de Global mangrove Watch 2022)
- Entre 1972- 1986 une perte importante de mangrove de 30 % sont observées au niveau de la RBDS.
- L'estuaire de la Casamance a perdu près de 45 % de sa surface en moins de 30 ans. (source: document du projet « AMP Mangroves » DAMCP, 2017).
- C'est face à ces constat que le METE, sous le lead de la DAMCP, a initié en 2022 l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des écosystèmes de mangroves au Sénégal (SNGM).
- Cette stratégie devra permettre de relever les défis liés la l'amélioration des connaissances sur les écosystèmes de mangroves, à la conservation/valorisation ainsi que la gouvernance partagée pour une gestion durabilité.

CONTEXTE

- L'élaboration de la SNGM intervient dans le contexte de la « Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)", qui est un appel lancé à tous les pays du monde à s'unir pour protéger et restaurer les écosystèmes dans l'intérêt de la nature et des êtres humains.

- Cette initiative vise à restaurer les écosystèmes dégradés ou détruits afin de lutter contre les CC, d'améliorer la sécurité alimentaire et de l'eau et de préserver la biodiversité

- **La SNGM ambitionne de contribuer à l'harmonisation des différentes stratégies sectorielles intervenant dans les écosystèmes de mangroves. Son action est sous–tendue par les principes directeurs suivants:** ***la maîtrise du potentiel et de ses tendances d'évolution, la valorisation des mangroves à travers une approche écosystémique et holistique, la gouvernance participative et consensuelle accompagnée d'une capacitation continue de tous les acteurs.***

CONTEXTE

→ Articulation avec les principales politiques et stratégies nationales et sectorielles

La SNGM s'inscrit dans le cadre des politiques nationales du Sénégal est en phase avec:

- La Stratégie Nationale de Développement 2025-2029 (SND),
- la Politique du secteur Environnement et Développement Durable,
- la Stratégie et Plan National d'Action sur la Diversité Biologique,
- la stratégie nationale des Aires Marines Protégées,
- la Politique forestière du Sénégal,
- le plan national d'adaptation pêche
- les Plans de Développement des Communes (PDC) (notamment l'appui aux organisations de femmes et le développement d'activités génératrices de revenus)

CONTEXTE

La SNGM rentre également dans le cadre de l'application des dispositions du protocole additionnel sur la gestion durable des écosystèmes de mangroves (Protocole Calabar) de la Convention d'Abidjan dont l'objectif est

- Harmoniser les principes et établir les modalités concernant la gestion des écosystèmes de mangroves;
- Mettre en place des règles de protection et de conservation environnementales pour la mangrove;
- Définir le cadre et les modalités concernant la participation des parties prenantes au processus de prise de décision pour la gestion des écosystèmes de mangrove;
- Définir les modalités concernant l'examen et l'approbation des projets, programmes et d'autres initiatives pour l'utilisation des écosystèmes de mangrove

LE CONTENU DU DOCUMENT DE STRATÉGIE

Introduction

Définition- Zonage- Mangrove et Écosystèmes associés

1ère PARTIE : ETATS DES LIEUX DES MANGROVES AU SÉNÉGAL

- Cadre biophysique: Bas Delta du fleuve Sénégal, petite côte, Delta du Saloum et Casamance
- Cadre socio-économique:
- Cadre institutionnel et organisationnel
- Cadre politique et juridique:
- Facteurs de dégradation des écosystèmes de mangroves: Bas Delta du fleuve Sénégal, petite côte, Delta du Saloum et Casamance
- Les initiatives locales: restauration et conservation, valorisation (Biens et Services Écosystémiques), éducation environnementale

LE CONTENU DU DOCUMENT DE STRATÉGIE (Suite)

2éme PARTIE : STRATEGIE DE GESTION DES ECOSYSTEMES DE MANGROVES AU SÉNÉGAL

2.1 Problématique et enjeux .

2.2 Articulation avec les autres politiques et stratégies nationales et sectorielles

3ème PARTIE ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA STRATÉGIE

3.1 Axes d'orientation stratégiques de la SNGM

3.2 Les indicateurs clés de performance

3.3 Plan d'action quinquennal

3.4 Mécanismes de financement

3.5 Suivi /évaluation et réactualisation

3.6 Conclusion et recommandations

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA SNGM

L'objectif général de la SNGM est de contribuer à la gestion durable des écosystèmes de mangroves, dans une perspective d'atteinte d'une bonne santé de ces écosystèmes et d'amélioration des conditions d'existences des populations.

AXES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES

La SNGM se décline en 3 ASP

AS1:Connaissances des écosystèmes de mangrove

- **OS1**: Amélioration des connaissances sur les écosystèmes de mangroves
- **OS2**: Renforcement des capacités individuelles et collectives des parties prenantes

AS2:Conservation et Valorisation

- **OS1**: Conservation durable des écosystèmes de mangroves
- **OS2**: Restauration des écosystèmes de mangroves dégradées
- **OS3**: Valorisation durable des écosystèmes de mangroves

AS3: Gouvernance

- **OS1**: Gouvernance inclusive des écosystèmes de mangroves
- **OS2**: Renforcement du partenariat sur la gestion des écosystèmes de mangroves au niveau local, national et international

LIGNES D'ACTION

Axe Stratégique 1: Connaissance des Ecosystèmes de Mangrove

Objectif Spécifique 1: Amélioration des connaissances sur les écosystèmes de mangroves

- Recenser le potentiel des écosystèmes de mangroves avec des technologies appropriées
- Elaborer une base de données géo-référencée sur les écosystèmes de mangroves
- Mettre en œuvre des activités de recherche-développement sur les écosystèmes de mangroves
- Assurer la veille écologique par la mise en place d'un observatoire et d'un système d'alerte précoce
- Faire le suivi-évaluation de l'évolution des écosystèmes de mangroves

LIGNES D'ACTION

Axe Stratégique 1: Connaissance des Ecosystèmes de Mangrove

Objectif Spécifique 1: Amélioration des connaissances sur les écosystèmes de mangroves			
1-Recenser le potentiel des écosystèmes de mangroves avec des technologies appropriées	2-Elaborer une base de données géo-référencée sur les écosystèmes de mangroves	3-Mettre en œuvre des activités de recherche-développement sur les écosystèmes de mangroves	4-Assurer la veille écologique par la mise en place d'un observatoire et d'un système d'alerte précoce

- **Faire le suivi-évaluation de l'évolution des écosystèmes de mangroves**

LIGNES D'ACTION

Axe Stratégique 1: Connaissance des Ecosystèmes de Mangrove

Objectif Spécifique2: Renforcement des capacités individuelles et collectives des parties prenantes

1-Améliorer le savoir et le savoir-faire et acquérir de nouvelles compétences et de nouveaux comportements visant à améliorer la productivité des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes	**2-**Faire le plaidoyer, auprès des décideurs politiques pour améliorer leur perception de la contribution des écosystèmes de mangrove à l'économie nationale	**3**-Faire la communication institutionnelle et sociale pour favoriser les échanges entre institutions et autres parties prenantes	**4**-Assurer un financement durable aux activités de conservation et restauration

LIGNES D'ACTION

Axe Stratégique 2: Conservation et valorisation des écosystèmes de mangrove

Objectif Spécifique 1: Conservation durable des écosystèmes de mangrove		
1- Impliquer et prendre en compte les spécificités culturelles des communautés riveraines des mangroves dans les activités de conservation	2- Créer de nouvelles aires protégées (parcs, réserves et aires communautaires) sur les espaces menacés de dégradation	3- Renforcer le statut juridique des écosystèmes de mangroves du domaine protégé

LIGNES D'ACTION

Axe Stratégique 2: Conservation et valorisation des écosystèmes de mangrove

Objectif Spécifique 2: Restauration des écosystèmes de mangroves dégradées		
1- Faire le point sur les différents itinéraires techniques de conservation et faire la restauration et adopter les plus durables et les plus pertinentes pour chaque zone	2- Faire l'inventaire des bonnes pratiques réussies et les mettre à l'échelle	3- Mettre en place des techniques et technologies traditionnelles écologiquement rationnelles

LIGNES D'ACTION

Axe Stratégique 2: Conservation et valorisation des écosystèmes de mangrove

Objectif Spécifique 3: Valorisation durable des écosystèmes de mangrove

1- Elaborer un recueil des différentes chaînes de valeur (ostréiculture, apiculture, etc.)	2- Faire l'inventaire et l'évaluation des chaînes de valeurs alternatives en soutien à la mangrove	3- Identifier des filières nouvelles de production durable et des chaînes de valeur (économie verte)	4- Déterminer les valeurs économiques des écosystèmes de mangroves dans les différentes zones	5-Mettre en place un cadre national sur le financement Carbone

LIGNES D'ACTION

Axe Stratégique 3: Gouvernance des écosystèmes de mangroves.

Objectif Spécifique 1: Gouvernance inclusive des écosystèmes de mangroves

1- Mettre en place un dispositif de gouvernance des écosystèmes de mangroves, regroupant toutes les catégories d'acteurs, placé sous l'autorité du METE (« Observatoire », « Plateforme mangrove nationale », etc.);	2- Renforcer les capacités de formulation de politiques, de planification et de suivi/évaluation des membres de ce dispositif de gouvernance;	3- Elaborer et appliquer des chartes et conventions locales comme instruments de gestion au niveau local par les collectivités locales et les populations;	4- Assurer le suivi/évaluation de la Stratégie

LIGNES D'ACTION

Axe Stratégique 3: Gouvernance des écosystèmes de mangroves.

Objectif Spécifique 2: Renforcement du partenariat sur la gestion des écosystèmes de mangrove au niveau local, national et international		
1- Intégrer tous les acteurs et parties prenantes au niveau des plateformes mangrove	2- Rendre opérationnelles les plateformes mangroves de Saint-Louis, du Delta du Saloum et de la Casamance	3- Initier la collaboration avec les structures chargées de la gestion des écosystèmes de mangroves au niveau transfrontalier (Mauritanie, Gambie, Guinée Bissau) et mettre en place des plateformes sous-régionales

Mécanismes de financement

1. Ressources nationales

- Budget État central
- Budget collectivités territoriales
- Partenariat Public/Privé

2. Ressources extérieures

- Partenariat multilatéral
- Partenariat bilatéral
- Fondations et organisations caritatives

Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie

- **Mise en œuvre de la SNGM**

le METE devra renforcer ses capacités de planification stratégique et opérationnelle

et mettre en place un dispositif de suivi/évaluation de la mise en œuvre et de réactualisation de la Stratégie**.** La première activité sera la planification opérationnelle et la budgétisation du plan d'action.

- **Le suivi évaluation de la SNGM**

  - **au niveau central**

Par le dispositif de coordination et de gestion des écosystèmes de mangroves, placé

sous l'autorité du METE(« Observatoire », « Plateforme nationale » etc.);

Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie (suite)

- **au niveau du Delta du Saloum, de la Casamance et du Fleuve Sénégal**

par les plateformes mangroves qui sont représentatives des différentes catégories d'acteurs. Ces plateformes pourront intégrer les gestionnaires des aires protégées concernées. Il faudra renforcer leurs capacités et les institutionnaliser.

- **au niveau transfrontalier** , par les plateformes transfrontalières.

Une évaluation à mi-parcours de la SNGM se fera en année 3 et une évaluation générale se fera à la fin de la cinquième année de mise en œuvre afin d'en tirer les leçons et faire les réajustements nécessaires pour une replanification quinquennale.

CONCLUSIONS

- L’élaboration de la SNGM constitue une étape importante dans la gestion des ressources naturelles en général et la conservation durable des mangroves en particulier.

- Cette stratégie doit être perçue comme un outil opérationnel entre les mains des différentes catégories d’acteurs et du METE en particulier.

- Elle permettra de suivre, évaluer et réorienter toutes les actions à caractère juridique, institutionnel, financier et opérationnel dans le cadre de la gestion des écosystèmes de mangrove.

- Elle doit enfin assurer une connaissance exhaustive de leur potentiel et tendances d’évolution, une meilleure valorisation des biens et services écosystémiques qu’ils offrent et enfin une gestion participative et itérative.

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION!